



MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPAL - Année 2021



# *Veyrignac*



**Urbanisme**  
**Associations**  
**Rénovation  
de l'église...**

## Sommaire

Le mot du maire	Page 1
Les informations municipales	Pages 2 à 7
L'état civil	Page 8
Le recensement en 2022	Page 9
L'urbanisme—PLUI	Pages 10 et 11
Résumé des conseils municipaux	Pages 12 et 13
Les finances	Pages 14 et 15
Le SICTOM	Page 16
Que s'est-il passé en 2021 ?	Pages 17 à 23
La vie associative	Pages 24 à 30
Les réalisations en 2021	Page 31
Les Projets	Pages 32 et 33
Le C.I.A.S.	Page 34
Le SIVOS	Page 35
Le S.D.E. 24	Page 36

### MAIRIE

Tél. : 05.53.28.65.50

Fax : 05.53.28.65.52

E-mail : [mairie.veyrignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.veyrignac@wanadoo.fr)

\*\*\*\*\*

#### Horaires d'ouverture :

**Lundi : 13 H 30 à 17 H 30**

**Mardi : de 9 H à 13 H**

**Jeudi : 8 H 30 à 12 H 30**

**Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30**



## Permanences en mairie

Lisette GENDRE, Maire	} Lundi après-midi et jeudi matin
Johann LEREBOURG, 1er adjoint	}
	} sur rendez-vous
Claudie DENIS, 2ème adjointe	}

### VEYRIGNAC

#### Rédaction :

Lisette GENDRE et les présidents  
des associations : Club des Aînés et  
Amicale de la chasse

#### Mise en page :

Lisette GENDRE

#### Photos :

Guy BOYER,

Lisette GENDRE,

Jean-Luc LEYDIS,

**Impression : MGD Imprimeurs**

## Le mot du maire

---

Madame, Monsieur,

Nous voilà en 2022 et nous sommes toujours contraints par cette pandémie qui n'en finit pas !

Au moment où commence cette nouvelle année, et alors même que les circonstances sanitaires ne nous permettent pas de nous rassembler comme il est de tradition pour partager ensemble un moment de convivialité, je tiens à présenter à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches, en mon nom et en celui de l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel communal, tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Souhaitons que cette nouvelle vague épidémique de la COVID 19 ne soit pas trop violente pour notre santé ni trop longue bien sûr. Alors que nous reprenions une vie quasi normale en famille, entre amis, tout s'est à nouveau dégradé.

Je profite de ce moment pour remercier mes collègues du Conseil municipal pour leur engagement à mes côtés et pour leur précieuse aide, chacun selon ses disponibilités. Nous sommes une équipe, une petite équipe, certes mais je sais pouvoir compter sur eux lorsque j'ai besoin.

Je remercie également le personnel communal pour qui la tâche n'est pas toujours facile. Ils savent faire preuve de professionnalisme et ont le sens du service public.

Je souhaite adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Soyons vigilants et plus que jamais respectons les gestes barrières et les mesures sanitaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Je vous souhaite à nouveau une bonne et heureuse année 2022.

Lisette GENDRE

## Le jardin partagé

---

Ce jardin est travaillé par plusieurs familles. Les espaces sont attribués selon les besoins et les envies de chacun. Il s'agit d'un lieu de convivialité.

Fin mai, une rencontre entre jardiniers, riverains et élus a eu lieu. Ce moment d'échanges a permis de faire le point sur le fonctionnement, de discuter et de partager.

Ce fut un moment fort sympathique qui s'est terminé autour d'une table bien garnie par les uns et les autres.

Un stock de bois broyé a été mis à la disposition des jardiniers. L'employé communal entretient les allées et les côtés en herbe et remplit régulièrement les réserves d'eau.

Un hôtel à insectes a été construit et sera installé dans le jardin en février.

Des arbres fruitiers ont été achetés et seront plantés très prochainement.



### **L'élagage est obligatoire et à la charge des propriétaires.**

A la demande des services de Orange qui sont sollicités pour intervenir sur les lignes téléphoniques au sol ou cassées, au cours de l'année 2021, nous avons effectué le recensement de toutes les lignes le long de nos routes et nous avons contacté les propriétaires afin qu'ils procèdent à l'élagage et à l'entretien de leurs plantations situées aux abords de ces lignes.

Si une bonne partie d'entre eux ont procédé aux travaux ou nous ont signalé le faire prochainement, il reste encore quelques retardataires !



Le problème va se poser sérieusement et très prochainement car les études préalables aux travaux de déploiement de la fibre vont débuter sur la commune fin janvier 2022.

La société NGE a été choisie par le Syndicat Mixte Périgord Numérique pour déployer le réseau de fibre optique. Cette étude a pour mission de garantir que tous les foyers et entreprises de la commune seront bien desservis par les câbles transportant la fibre optique.

Sur le terrain, une personne va recenser chaque local de la commune. Attention, cette personne ne fait pas de démarchage commercial.



## Les frelons asiatiques

---

Suite à la recrudescence des nids de frelons l'année dernière, nous avons décidé de déclarer la guerre aux frelons asiatiques. En 2020, plusieurs ruches avaient été détruites.



Nous avons acheté 200 bouchons-pièges.

Ils ont été pratiquement tous distribués et installés sur la commune.

Pour que cette lutte soit efficace, il faut piéger partout.

Vous êtes venus nombreux et nous vous en remercions.

Au printemps, des centaines (peut-être des milliers) de reines ont été piégées.

1 reine piégée = un nid en moins.

### **Effet Bouchon TAP-TRAP ? Ou Année 2021 sans frelon asiatique ?**

Toujours est-il qu'à Veyrignac, en automne, on ne nous a signalé que 2 nids de frelons. Ces 2 nids se trouvaient dans les bois et plutôt éloignés des maisons d'habitation.

Afin d'aider tous les propriétaires à éradiquer ce fléau, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon ont voté une délibération pour prendre en charge une partie du coût de destruction d'un nid.

Plusieurs désinsectiseurs ont été contactés afin qu'ils fassent une proposition de tarifs, le but étant d'harmoniser les prix et d'avoir un tarif unique. Mais le tarif n'étant pas le même selon la difficulté à atteindre le nid, la hauteur où il se trouve, pour le moment, nous n'avons pas de convention de partenariat signée.

Cette participation de la Communauté de communes de 50 % du coût de l'intervention (plafonnée à 60 €) vient s'ajouter à la participation de la commune de Veyrignac qui est de 50 % du montant de la facture du désinsectiseur.

---

**RAPPEL** : La destruction des reines doit se faire le plus tôt possible au printemps.

#### **EMPLACEMENTS** :

- Mettre les pièges à proximité des anciens nids non détruits,
- Dans un rayon de 100 m à 300 m des bâtiments,
- Près d'un composteur ménager,
- Près des arbres à fleurs,
- Près d'un point d'eau...

#### **La recette du cocktail "frelon asiatique" dans le piège tap-trap :**

Pour réaliser un bon appât spécial "frelon asiatique", comptez :

- un tiers de bière (blonde ou brune)
- un tiers de vin blanc (**pour repousser les abeilles**) Très important
- un tiers de sirop bien sucré (grenadine, cassis, etc)

## Nuisances de voisinage

---

Avant l'arrivée des beaux jours, un petit rappel des nuisances qui sont autorisées (et de celles qui ne le sont pas !) s'impose.

**Conformément à l'arrêté préfectoral n° 24-2016-06-02-005 du 2 juin 2016 :**

- Les occupants de locaux d'habitation (ou de leurs dépendances) doivent prendre toutes les précautions et dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux.
- Les propriétaires ou utilisateurs de piscines individuelles sont tenus de prendre toutes mesures afin que ni les installations, ni le comportement des utilisateurs ne gênent le voisinage.



Les travaux de rénovation/bricolage/jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc...) ne peuvent être effectués que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 pour les jours ouvrables, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h pour le samedi et de 10 h à 12 h pour le dimanche et les jours fériés.

Ces mêmes travaux réalisés, cette fois, par une entreprise (publique ou privée, en intérieur ou en extérieur, sur le domaine public ou privé), ne peuvent être effectués que de 7 h à 20 h, en semaine, de 8 h à 19 h le samedi et sont interdits le dimanche et les jours fériés.



Les propriétaires d'animaux (ou ceux qui en ont la garde) sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Le brûlage des déchets verts est interdit du 1er mars au 30 septembre, y compris avec un incinérateur de jardin (arrêté préfectoral du 5 avril 2017). Il faudra alors soit les composter, soit les déposer à la déchèterie, soit les broyer.

---

## Le broyage des végétaux pour une réutilisation au jardin

Si vous ne pouvez pas broyer vous-même vos déchets, il vous reste la solution la plus économique et la plus écologique :

### **Le broyeur communal.**

Pour permettre aux personnes ne pouvant pas se déplacer ou n'ayant pas de remorque, Frédéric, l'agent communal se déplace sur le lieu du broyage. (Pour cela, il faut que la quantité soit suffisante).

Uniquement sur rendez-vous auprès de l'agent ou du secrétariat de la mairie.

# Elections présidentielle et législatives

---



Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielle et législatives de 2022 :

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au télé-service disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés, **jusqu'au 2 mars 2022**.
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669\\*02](#) de demande d'inscription, **jusqu'au 4 mars 2022**.
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n°12669\\*02](#) de demande d'inscription.

**À savoir** : le jeune de 18 ans qui a fait son **recensement citoyen** est **inscrit automatiquement sur les listes électorales**.



---

## Recensement citoyen

**CHAQUE JEUNE FRANÇAIS DE 16 ANS DOIT SE FAIRE RECENSER.**

**SON RECENSEMENT CITOYEN (PARFOIS APPELÉ PAR ERREUR *RECENSEMENT MILITAIRE*) FAIT, IL REÇOIT UNE *ATTESTATION DE RECENSEMENT*.**

**IL DOIT PRÉSENTER CETTE ATTESTATION LORS DE CERTAINES DÉMARCHES (PAR EXEMPLE, POUR SON INSCRIPTION AU BAC AVANT 18 ANS). LE RECENSEMENT PERMET À L'ADMINISTRATION DE CONVOQUER LE JEUNE À LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC).**

**EN 2022, SONT CONCERNÉS LES JEUNES NÉS EN 2006.**

---





# Le recensement de la population



## Et en cas de confinement ?

Vu la dégradation de la situation sanitaire et l'arrivée probable d'une 6e vague liée au variant Omicron, l'Insee envisage toutes les possibilités. « *S'il devait y avoir un confinement national et total, comme en 2020, nous serions évidemment amenés à interrompre la campagne, mais pour la reprendre dès le confinement levé.* »

### Comment ça marche ?

## Priorité à internet !

Avec cette année une nouveauté : dans les logements individuels, l'agent pourra déposer dans la boîte aux lettres une notice contenant les codes d'accès de l'occupant, lui permettant de répondre en ligne à l'enquête, « **100 % sans contact** ».

Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur leur distribuera les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

**Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser :**

**Pas de seconde visite, moins de papier, confidentialité préservée...**

L'agent coordonnateur (Barbara GERVAIS) vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés et envoie les questionnaires papiers à l'INSEE.

Les réponses par internet arrivent directement.

### Quand ?

**Le recensement aura lieu du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.**



En cette période particulière, nous vous demandons de bien vouloir respecter les heures de rendez-vous fixées par l'agent recenseur.

Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil à

**Mme Corinne BENAMAR**



## L'urbanisme

<b>Permis de construire 2021</b>			
25 févr.	Mr et Mme CHEVALIER Serge et Lydia	Construction d'une véranda au dessus d'une terrasse	321 Route du Roc Blanc
28 mai	Mr GUILLAUME Roland Mme HENDRICKX Tina	Construction d'un préau et aménagement parvis d'entrée	239 Route de la Virade
4 juin	Mr et Mme WHITMANN Léon et Magali	Création d'un salon d'été	296 Route des Gabariers
17 août	Mr THIBAUT Fabien	Agrandissement maison d'habitation par réhausse	432 Route de Rocanadel
3 Sept.	Mr Johannes OVERTOOM	Agrandissement maison par une tour	5 Chemin du Petit Lac
1er déc.	Mr et Mme DELBOS Pierre-Baptiste et Estelle	Construction d'une maison d'habitation	Route de Rocanadel
24 déc.	Mr MERCADO-VILCHES Sébastien	Construction d'une maison d'habitation	229 Route des Petites Landes
<b>Déclarations préalables 2021</b>			
11 janv.	Mr DESMIS Dominique	Construction d'une piscine	188 route de l'Occitanie
28 janv.	La Ferme de Sarlat	Construction d'un sas sanitaire pour un bâtiment d'élevage	Moulin du Roc Blanc
3 févr.	Mme DENIS Nicole	Réfection toiture	3 rue du Vieux Valeille
3 févr.	Mme BAHUET Géraldine	Réfection toiture	5 rue du Vieux Valeille
12 févr.	Mr CONTIE Jérôme et Mme PAUL Catherine	Construction d'une piscine	60 Place des Trois Forgerons
16 mars	Mr VEYRET Damien	Transformation d'un carport en pièce de vie	5 Impasse des Champs
22 mars	Mr DOUBROVIK Guy	Construction d'un abri de jardin et d'une pergola	142 Route de l'Occitanie
22 juin	Mr et Mme SCHMEZER-STUCKI	Réfection toiture	268 Impasse de la Cabane
08 juillet	Mme BOURDET Magali	Construction d'une terrasse	30 Route du Roc Blanc
15 juillet	Mr LEREBOURG Johann	Réfection toiture	7 Route des Carrières
2 sept.	Mr et Mme MAZIERE Didier et Flora	Création d'une extension pour pièce de vie	16 Impasse de la Cabane
21 sept.	Mr CHARLES Laurent	Construction d'une piscine et d'une terrasse	1211 Route des Cents Ecus
12 oct.	Mme VANDEWYNCKELE Marie-Catherine	Création d'une extension pour buanderie	624 Route du Petit Bal

Le **PLUi**. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (**PLUi**), vise à définir un aménagement du territoire global, cohérent et partagé sur les 17 **communes** de la **Communauté de communes du Pays de Fénelon**.

Ce nouveau document d'urbanisme qui succédera à tous ceux existants, sera accompagné d'une étude spécifique pour ajuster les périmètres de protection autour des monuments historiques: les Périmètres Délimités des Abords (PDA).

### Comment se déroulera la procédure d'élaboration du PLUi ?

La procédure d'élaboration du PLUi se déroule sur environ 4 ans, comprenant :

Une phase technique de trois ans avec :

- La réalisation d'un diagnostic territorial,
- La définition d'un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes et la Communauté de Communes. Ce projet sera exprimé dans un document central : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- L'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Une phase de validation administrative d'un an environ comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.

Au premier trimestre 2022, auront lieu des ateliers de co-construction et des réunions publiques sur les thématiques suivantes :

- ◇ L'environnement, le cadre de vie et le patrimoine,
- ◇ L'habitat, l'urbanisme et la modération de la consommation de l'espace,
- ◇ L'économie, le tourisme et l'agriculture,
- ◇ Les équipements, les transports, la mobilité et les énergies renouvelables.

---

## Le Service Urbanisme

### Création du service « instruction des autorisations d'urbanisme »

Afin de pallier au désengagement de l'Etat, la Communauté de communes du Pays de Fénelon a créé son propre service urbanisme. A partir du 1er janvier 2022, l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) de nos communes seront instruites par le service Urbanisme. Ce service sera très prochainement basé à la Zone d'activités de Rouffillac de Carlux (près de l'Espace Robert Doisneau)

Vous devez continuer à déposer vos demandes à mairie qui reste guichet unique. Les autorisations d'urbanisme peuvent être à présent déposées par les usagers par voie dématérialisée.

# Les conseils municipaux

---

## 1 — Séance du 14 décembre 2020

- Demande de subvention pour la fabrication d'une grille destinée à sécuriser des objets religieux classés.
- Exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.
- Renouvellement du contrat Assurance statutaire du Personnel communal pour l'année 2021.
- Indemnité de confection du budget à la Trésorière adjointe pour l'année 2020.

## 2 — Séance du 4 février 2021

- Prorogation de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au travail du Centre Départemental de gestion de la Dordogne (CDG 24).
- Adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'espaces de pré-collecte des déchets.

## 3 — Séance du 10 mars 2021

- Approbation du Compte Administratif 2020 du budget annexe « assainissement ».
- Approbation du Compte de gestion 2020 du budget annexe « assainissement » du Comptable public.
- Approbation du Compte Administratif 2020 du budget communal.
- Approbation du Compte de gestion 2020 du budget communal du Comptable Public.
- Projet d'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'implantation d'une plate-forme de collecte des déchets.
- Modification du RIFSEEP (réexamen du montant de l'IFSE).
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour aménagement des abords du lotissement du Barajoux.
- Motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne.
- Reprise de parcelles de terrain « sans maître » à Pech de Neige.

## 4 — Séance du 7 avril 2021

- Affectation des résultats 2020 du Budget Annexe Assainissement.
- Vote du Budget Primitif 2021 — Budget Annexe Assainissement.
- Vote des taux de Fiscalité Directe Locale pour 2021.
- Affectation des résultats 2020 du Budget Communal.
- Vote du Budget Primitif 2021— Budget de la commune.
- Vente d'une remorque agricole à un particulier.
- Délégation du Conseil municipal au Maire pour agir en justice.
- Délégation du Conseil municipal au Maire pour constitution de la commune auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.
- Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire dans une commission communale et délégation dans des organismes inter-communaux.

# Les conseils municipaux

---

## 5 — Séance du 5 juin 2021

- Décision modificative n° 1 — Section de fonctionnement.
- Eclairage public sur le parking du cimetière. Demande de travaux auprès du SDE 24.
- Retrait de la délibération 2021-008 du 10 mars 2021 relative à la modification du RIFSEEP (à la demande de la Sous-Préfecture).
- Désignation d'un coordonnateur dans le cadre du recensement 2022 de la population.

## 6 — Séance du 29 juin 2021

- Modification du RIFSEEP (réexamen du montant de l'IFSE) après avis favorable du Comité Technique.

## 7 — Séance du 8 septembre 2021

- Travaux création de points lumineux autonomes sur le parking du cimetière et au lieu-dit « Ponchet » pour les espaces de collecte des déchets.
- Subvention de l'Etat pour la sécurisation de la Statue « La Piéta ».
- Acceptation d'un don de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Veyrignac pour l'achat des chaises de l'église.
- Admission d'un titre en non-valeur.
- Constitution d'une provision pour créances douteuses.
- Décision modificative n° 2 — Section de fonctionnement.
- Tarification des transports scolaires pour les collégiens et les lycéens.
- Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non collectif établi par la Communauté de communes du Pays de Fénelon.

## 8 — Séance du 17 Novembre 2021

- Adhésion et validation de la convention relative à l'organisation du service en charge de l'instruction des demandes d'autorisation de l'occupation et de l'utilisation des sols et autres prestations en matière d'urbanisme.
- Procédure de saisine par voie électronique pour le dépôt dématérialisé des documents d'urbanisme.

## 8 — Séance du 15 décembre 2021

- Renouvellement du contrat Assurance statutaire du Personnel communal pour l'année 2022.
- Convention d'adhésion au Service de Médecine professionnelle et préventive.
- Recensement de la population 2022 — recrutement d'un agent recenseur.
- Exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- Extension du centre bourg — demande de subventions de l'Etat DETR et DSIL.
- Extension du centre bourg — demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- Convention d'assistance technique pour l'accompagnement et le suivi des systèmes d'assainissement collectif.

## LES FINANCES DE LA COMMUNE



### COMMUNE DE VEYRIGNAC

**BUDGET PRIMITIF 2021 (voté le 7 avril 2021)**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES			
	Libellé	Vote		Libellé	Vote
	Charges à caractère général	72 550,00		Atténuation de charges	36 000,00
	Charges de personnel	105 600,00		Produits des services	11 900,00
	Atténuations de produits	15 945,00		Impôts et taxes	150 000,00
	Autres charges de gestion courante	61 800,00		Dotations et participations	88 670,00
	Charges financières	950,00		Autres produits gestion	12 030,00
	Dépenses imprévues	12 755,00		Produits financiers	
	Virement à la section Investiss.	30 000,00		Produits exceptionnels	1 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 600,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>299 600,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES			
	Libellé	Vote		Libellé	Vote
	Achat de terrains nus	4 000,00		Excédent reporté	64 117,84
				Excédent fonctionn.capitalisé	81 379,76
	Autre matériel et outillage techn.	10 000,00		Virement de la section fonct.	30 000,00
	Participation travaux SDE Bourg	13 000,00			
	Extension éclairage public	10 000,00		FCTVA	43 800,00
				<i>Programme Salle sportive</i>	
	<i>Programme bâtiments communaux</i>				
	Création site Internet	3 000,00		Partic.financ.Périgord Escal.	1 000,00
	<i>Programme travaux de voirie</i>				
	Travaux de voirie	35 000,00			
	Aménagement Aire containers	10 000,00			
	Viabilisation de terrains	180 000,00			
				<i>Programme Eglise</i>	
				Subvention Etat (D.R.A.C.)	57 500,00
	<i>Programme Eglise</i>			Subv.Région (2° tranche)	25 875,00
	Travaux restauration église 3°tr.	35 000,00		Subv.Département 2° tranche	30 100,00
	Achat de chaises	8 000,00		Subv.Département 3° tranche	
	Travaux cimetière (reprise tombes)	4 000,00		Don de l'ASEV	6 600,00
	Rembours. Emprunt (capital)	19 700,00			
	Dépôt et cautionnement	750,00			
	Dépenses imprévues	8 672,60		Dépôt et cautionnement	750,00
	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>3 100,00</i>		<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>3 100,00</i>
		<b>344 222,60</b>			<b>344 222,60</b>



## BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2021

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Vote	Libellé	Vote
Charges à caractère général	4 500,00	Excédent de fonct. reporté	7 698,59
Charges de personnel	10 000,00		
Dotations aux amortissements	11 540,00	Redevances assainissement	15 500,00
Charges financières (intérêts)	2 600,00	Redevances raccordement	2 000,00
Dépenses imprévues	1 088,59		
Virement à la section d'invest.		Amortissement subventions	4 530,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 728,59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 728,59</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
		Excédent d'investis. reporté	8 030,77
Amortissement subventions	4 530,00		
Charges financières (capital)	4 700,00	Amortissement frais études	
Travaux extension réseaux	9 000,00	Amortiss. Immobilisations	11 540,00
Dépenses imprévues	1 340,77	Virement section de fonct.	
<b>TOTAL</b>	<b>19 570,77</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 570,77</b>

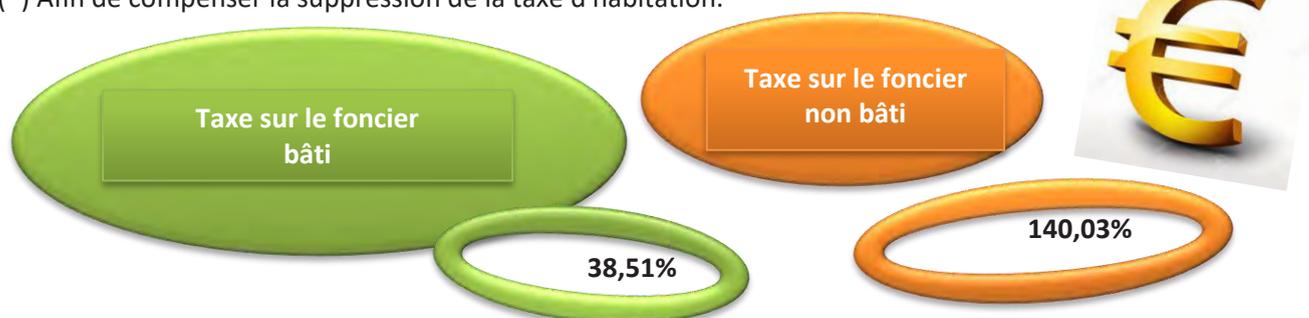
### Taux des taxes communales en 2021

Pour la 4ème année consécutive, les taux ont été maintenus au même niveau.

Compte-tenu de la réforme fiscale, les parts communales et départementales sur les propriétés bâties ont fusionnées et sont affectées entièrement aux communes à partir de 2021 (\*).

Le nouveau taux de la TFPB est donc de 38,51 % (12,53 % + 25,98%)

(\*) Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation.



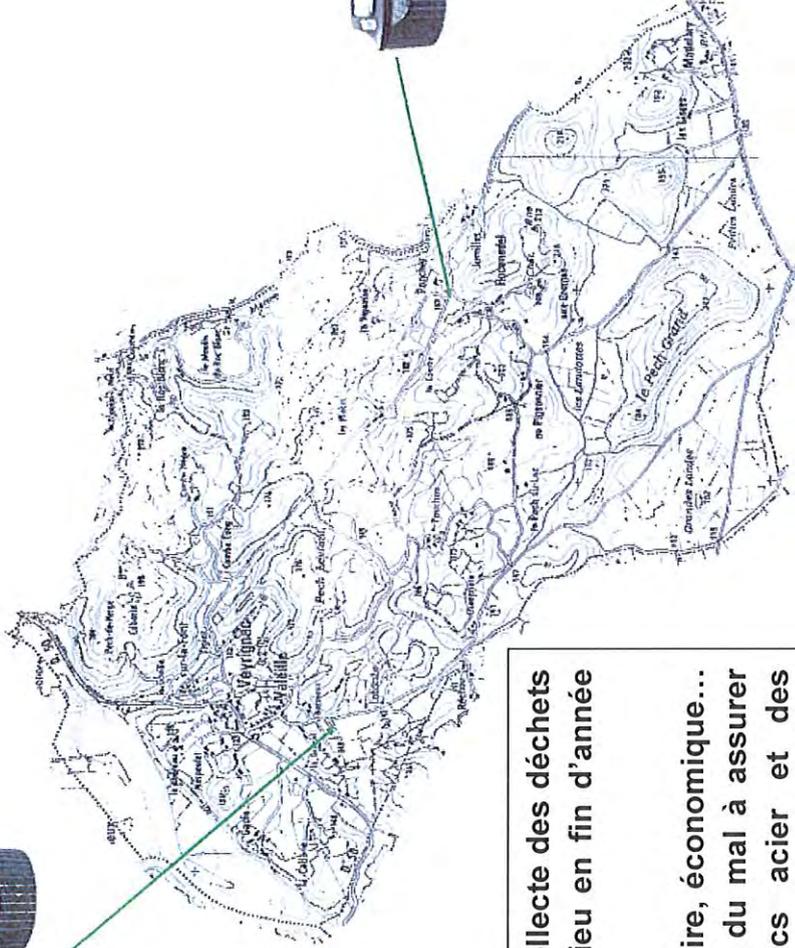
Subventions accordées aux associations	
Comité des fêtes	
Club des Aînés	
Amicale de chasse	
Assoc. Parents d'élèves Les Petites Canailles	200,00 €
Coopérative scolaire de l'école de Grolejac	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 200,00 €</b>
Subventions voyages scolaires	<b>200,00 €</b>
Contributions	
SIVOS Veyrignac/Grolejac	31 300,00 €
SYMICTOM de Gourdon	600,00 €
<b>Total</b>	<b>31 900,00 €</b>

# VEYRIGNAC



De 5 points de collecte actuellement, nous allons passer à 2 points :

**1<sup>er</sup> point de collecte**  
**Sur le parking du**  
**Cimetière**



L'installation des bornes de pré-collecte des déchets sur notre commune devait avoir lieu en fin d'année 2021.

Comme tenu de la situation sanitaire, économique... et autres, les fournisseurs ont eu du mal à assurer les approvisionnements des bacs acier et des matériaux. Tous les chantiers du SICTOM du Périgord Noir ont donc pris du retard.

Nous espérons une mise en place dans les prochains mois.

**2<sup>ème</sup> point de**  
**collecte**

**Lieu-dit Ponchet**

**Route de**  
**Rocanadel**

(une bande de terrain a été acquise dans ce but)

## Que s'est-il passé en 2021 ?

### En janvier

L'année 2021 a commencé en tenant compte d'un confinement, puis d'un deuxième, de couvre-feux, d'interdictions et de restrictions rendues nécessaires par l'évolution de l'épidémie.

Il n'y a pas eu de cérémonie de vœux ni de réception des nouveaux habitants dans la commune.

Par l'intermédiaire de ce bulletin, la municipalité est heureuse de souhaiter la bienvenue à :

Monsieur et Madame DERACHE,	6 Impasse des Champs
Melle Emma POUTOIT	4 Rue du Vieux Valeille
Mme MILLET et Mr CURMI	Route des Petites Landes
Mr et Mme LEHU	583 Route du Pech du Lac
Mr BARON et sa compagne	479 Route du Pech du Lac
Mr JOUVE et Mme PAIVA	560 Route du Pech du Lac
Mr et Mme MENDOZA-RUIZ	1638 Route des Petites Landes
Mr et Mme SCHNEIDER	Route de la Vignasse
Mr et Mme GROSSOT	531 Route de la Virade
Mr BOULARD et sa compagne	9 Rue du Vieux Valeille

nouvellement installés dans la commune.

Nous espérons que vous vous plairez dans notre village, que vous y trouverez le bien-être et la tranquillité et nous espérons vous rencontrer le plus rapidement possible.

**Dès que la situation le permettra,  
nous organiserons une méga-fête**



## JUIN – Élections départementales et régionales

Cette année l'organisation des élections de juin était un peu différente...

Non seulement, il y avait 2 scrutins le même jour mais il fallait aussi tenir compte des nouvelles mesures : pas de campagne, vaccination des participants aux bureaux de vote, mesures barrières, dépouillement...

A Veyrignac, comme ailleurs, nous avons respecté les consignes.

Visière et vitrine de protection en plexi



Respect des distances



Résultats du 2ème tour des Elections Départementales :

Ont été élus :



# Octobre **ROSE**



Organisée le dimanche 10 octobre au profit du Comité Féminin de Dordogne pour le dépistage des cancers du sein, la Marche Rose a réuni une cinquantaine de personnes. Parti sous un ciel gris, le groupe a fini la balade en découvrant le petit patrimoine du côté de Pouchou.

Mme Jacqueline DUBOIS, députée de la 4ème circonscription nous a fait la surprise de participer à notre marche.



## La Ronde des villages

Les 16 et 17 octobre, s'est tenue la 12ème édition de la Ronde des villages.

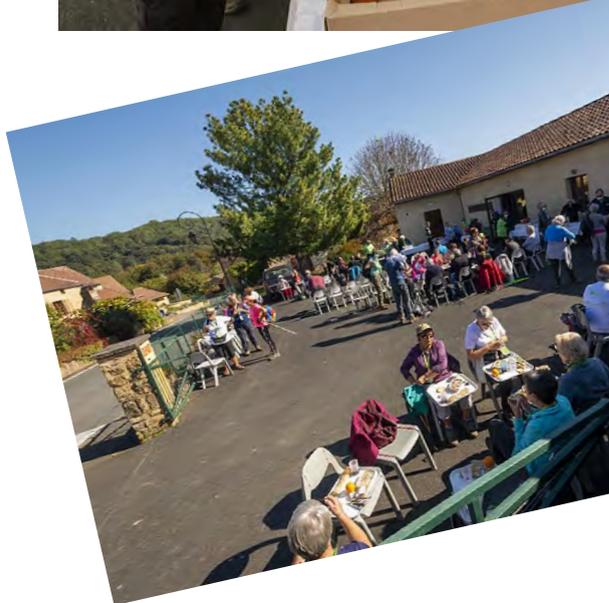
Après l'annulation de la manifestation en 2020, les organisateurs ont relevé le défi de relancer la Ronde en 2021. Cette année, la commune de Grolejac a rejoint l'aventure et c'est environ 2 500 randonneurs qui ont traversé les 20 villages où les attendaient les bénévoles toujours de bonne humeur et toujours aussi enthousiastes.

Pour cette nouvelle édition, la crise sanitaire et les protocoles imposés, les conditions d'accueil des randonneurs ont été modifiées :

- \* Passe sanitaire contrôlé à l'arrivée, le port du masque pour le passage (rapide) dans les salles des fêtes pour le ravitaillement et récupérer le panier pique-nique du midi.
- \* Finies les dégustations régionales : apéro local, tourain, magret à la plancha et les nombreuses pâtisseries maison de nos bénévoles

Malgré ces contraintes, la majorité des randonneurs ont apprécié de retrouver nos chemins et l'accueil chaleureux des bénévoles.

A Veyrignac, nous avons reçu les randonneurs, dans la cour de la Salle des fêtes, au soleil...



Une partie des bénévoles

# Aux abeilles, citoyens ! suite

Démarré en 2019 par la Communauté de communes du Pays de Fénélon puis freiné en 2020 et une partie de 2021, le projet « pollinisateurs » a pu redémarrer en fin d'année.

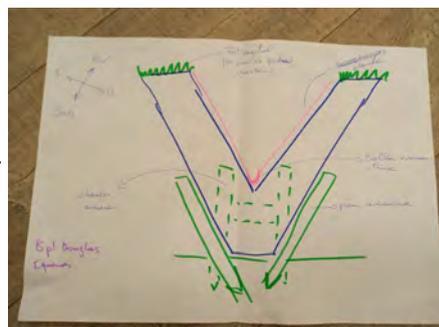
Rappelez-vous le projet pour les 6 communes choisies dont Veyrignac :

- \* Construction d'un hôtel à insectes, puis mise en place d'un rucher communal, création d'un espace communal « spécial pollinisateurs » puis d'autres actions pédagogiques à destination des écoles et des centres de loisirs.

Après une année de repos, le projet a été relancé et une première rencontre a eu lieu en novembre à Veyrignac. Trois communes étaient associées pour la première phase de conception de l'hôtel à insectes.

Chaque commune a proposé un ou plusieurs plans et nous avons retenu celui-ci :

La semaine suivante, nous nous sommes retrouvés pour finaliser la conception de notre hôtel à insectes et aborder les aspects techniques.



🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞

🐞 A ce jour, l'hôtel à insectes est prêt à être mis en place dans les jardins partagés derrière l'ancien presbytère. 🐞

🐞 Les étagères seront fixés afin d'y déposer les matériaux tels que tiges creuses de roseaux, de bambous, pommes de pin, briques creuses, rondins de bois percés, paille, petites poteries.... 🐞

🐞 L'installation doit être posée dans le début du mois de février afin d'être prête à accueillir les premiers occupants. 🐞

🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞 🐞

## Inauguration de l'église

Commencés en juin 2015, les travaux des trois tranches ont été quasiment finis en avril 2021.

Au final, le Montant total des travaux s'élève à **488 863 € HT soit 585 329 € TTC**

Pour cela, nous avons été aidés :

- Par l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires culturelles pour 113 406 € soit 23 %
- Par la Région Nouvelle-Aquitaine pour 103 421 € soit 21 %
- Par le Conseil Départemental pour 123 306 € soit 25 %
- En 2014, nous avons obtenu une part de la Réserve parlementaire de notre député de l'époque, Germinal PEIRO, d'un montant de 7 000 €.
- La Sauvegarde de l'Art Français a apporté son concours pour la somme de 31 000 € ainsi que l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Veyrignac pour 50 000 €.

Entre les aides publiques qui atteignent 71 % et les financements privés (16.50 %), pour cette restauration, le reste à charge de la commune est de 60 730 €.

Le 6 novembre dernier, en présence des représentants des organismes financeurs, des membres de l'ASEV, des prêtres et d'une partie de la population, les travaux de restauration de l'église ont été inaugurés.





# La vie associative

- Le Comité des Fêtes
- Le Club des Aînés
- L'A.S.E.V.
- L'Amicale des chasseurs
- La Confrérie de la Mique

## Le Comité des Fêtes

Début juillet, pleins d'espoir et de bonnes idées pour faire revivre les animations, les membres du Comité des Fêtes décident d'organiser une réunion.

On a bien senti que tout le monde avait envie de revivre normalement. Nombreux sont ceux qui ont répondu présents, des nouveaux habitants, des familles entières étaient là, avec de bonnes idées parfois innovantes.

La date est arrêtée, le programme prend forme au cours de la soirée, les tâches sont réparties. Et on décide de se retrouver la semaine suivante pour finaliser.



Malheureusement, le 12 juillet, l'allocution du Président de la République anéantit nos projets. De nouvelles mesures pour lutter contre l'épidémie du Covid et le nouveau variant Delta sont prises : passe sanitaire pour les lieux de loisirs rassemblant + de 50 personnes, les bars, les restaurants, contrôles, port du masque, gestes barrières....

Dans ces conditions, il nous a semblé impossible d'organiser une fête avec de telles contraintes.

Et c'est à regret que la décision d'annuler la fête 2021 du mois d'août a été prise.

Nous espérons que la situation en 2022 nous sera plus favorable.

# Le Club des Aînés



Bonjour,

L'année commence et amène avec elle la période des vœux.

Le Club des Aînés de VEYRIGNAC et moi-même vous présentons tous nos vœux pour que l'année 2022 vous apporte satisfaction et joie et bien sûr, par les temps actuels, une excellente santé.

Pour cause de crise sanitaire, durant l'année 2021, nous n'avons malheureusement pas pu organiser les manifestations habituelles (sorties, repas, concours de belote...). Nous espérons qu'en 2022, nous pourrions nous rattraper.

Pour 2022, le Club compte environ 70 adhérents et depuis le 8 septembre 2021, nous avons repris nos activités du mercredi après-midi où une vingtaine de personnes vient se distraire autour d'un goûter. Nous espérons pouvoir continuer cette année encore malgré la crise sanitaire.

Il est à souligner que la totalité de nos adhérents sont vaccinés au moins 2 fois et, pour une grande majorité, avoir reçu une 3ème dose. Lors de nos manifestations à venir, le passe sanitaire (ou vaccinal) sera obligatoire pour y participer.

Le mercredi 26 janvier à 14 h, se tiendra notre assemblée générale :

- Renouvellement du bureau,
- Présentation des comptes de 2020 et 2021.

Nous vous attendons nombreux.

Enfin, nous avons une pensée pour les personnes disparues en 2021, faisant partie du club ou non.

Que cette nouvelle année soit pour vous tous, remplie d'espoir, d'amitié et de bonheur.

Le Président, Jacques PEERE

**BIBLIOTHÈQUE—POINT LECTURE**

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous, le 2ème et le 4ème mercredi de chaque mois de 15 h à 17 h. Un grand choix de livres est à votre disposition gratuitement.

## L'Association de Sauvegarde de l'église de Veyrignac

Après l'année 2020 où aucune manifestation n'a été programmée, les membres de l'ASEV ont repris leurs activités afin de continuer à œuvrer pour collecter des fonds destinés à financer les derniers petits travaux dans l'église.

Après avoir atteint plus de 300 adhérents en 2014, (l'année du début du dossier de restauration), aujourd'hui, nous sommes à 166 adhérents pour la dernière année. En effet, les travaux étant terminés, le but de l'association a été atteint : « *l'église de Veyrignac a été sauvegardée* ». En 2022, l'association va organiser quelques visites des jardins du Château et concerts afin de terminer les dernières petites restaurations du mobilier (confessionnal, hôtel de la Vierge....).

Au cours de l'année, plusieurs animations ont été programmées :

**Les 5 et 6 juin** : Les visites guidées des jardins du Château ont remporté un grand succès avec plus de 300 entrées.



## L'Association de Sauvegarde de l'église de Veyrignac

**Le 8 juillet** : Afin de faire découvrir l'église restaurée, une messe a été célébrée par l'Abbé LAFAYE et l'Abbé ZANETTE. Laeticia CORCELLE, soprano a assuré la partie chantée de la cérémonie de bénédiction des décors peints.

**Le 9 juillet** : L'assemblée générale rassemblant 75 adhérents a été suivi d'un dîner sous les tilleuls du château.

**Puis, plusieurs concerts :**

**Le 10 juillet** : TRIO OPUS 19  
Chant, clarinette et harpe

**Le 18 août** : Nathalie et Pierre CALKA  
Piano 4 mains



**Le 11 septembre** : Récital Chant et piano  
Laeticia CORCELLE et Emmeran ROLLIN



Et pour varier les plaisirs, un samedi matin de septembre, Jérôme MERCHADOU, amateur de la nature, propriétaire du Comptoir des sports Nature en Périgord Noir et de la Base de canoës de Veyrignac, a entraîné une cinquantaine de participants dans les chemins de la commune (et même jusqu'à Sainte-Mondane) pour une balade de quelques kilomètres.



Les membres de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de VEYRIGNAC, fiers du résultat de leur mobilisation depuis plusieurs années, remercient chaleureusement tous les adhérents et les généreux donateurs qui, par leur présence et leur fidélité ont contribué à un tel résultat.

## **Une « Grande Famille de chasseurs »**

Cette saison, l'Assemblée Générale s'est tenue à la cabane de chasse. Le bureau est toujours composé comme suit :

Président : GENDRE Francis

Vice-président : VÉRIL Thierry

Secrétaire : IZAN Véronique

Trésorier : LIBERT Gérard

Membre représentant les agriculteurs : GRENAILLE Thierry

A la suite de l'assemblée générale, un repas a été servi aux membres chasseurs, en respectant les gestes barrières pour la bonne harmonisation et convivialité du groupe.

Le grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) très présent sur la commune doit être régulé avec plus de vigueur, surtout le chevreuil.

Les méfaits commis par les sangliers persistent toujours (pelouses autour des habitations, prés, maïs, noyers). Nous essayons de les limiter par la pose de clôtures électriques et aussi avec des prélèvements en augmentation.

Le Plan de chasse de la saison passée a été réalisé à 100 % et reconduit cette année avec une augmentation de bracelets pour les espèces cervidés, sangliers et chevreuils.

Le petit gibier a du mal à se maintenir, hormis quelques lâchers de tir (faisans). Les palombes, qui avaient déserté notre région lors des passages de migration, le reprennent, une partie s'est sédentarisée. Nous les voyons toute l'année autour des habitations. Quelques passages de bécasses viennent agrémenter les journées de nos nemrods locaux.

En fin de saison, généralement en mars, l'Amicale de Chasse organisait un repas à base de gibier où plus de 80 personnes se réunissaient (chasseurs, non chasseurs, propriétaires et amis de VEYRIGNAC et des communes voisines). Nous espérons vous accueillir nombreux ces prochaines années, vous serez les bienvenus....

A signaler que le Chasseur Veyrignacois n'est pas misogyne, un quart de son effectif est féminin (article paru dans la revue Chasseur en Nouvelle Aquitaine du 4ème trimestre 2021).

Bienvenue à nos deux nouvelles chasseresses (Geneviève et Muriel) ainsi qu'à notre tout jeune « raboliot » (Benjamin).

Tous les chasseurs de l'Amicale de VEYRIGNAC remercient en premier lieu, les propriétaires qui autorisent la pratique de notre loisir sur leurs terrains, sans quoi, nous ne pourrions pas satisfaire notre passion et qui supportent souvent les dégâts sur leurs cultures et parfois les incivilités de certains (chasseurs ou non) qui circulent hors des chemins, etc..

Nous allons continuer, en toute sécurité pour nous mais surtout pour les autres usagers, de pratiquer la passion qui nous tient à cœur, tout en respectant l'environnement, car la nature n'est pas la propriété d'un seul groupuscule (chasseurs ou non...).

*Le Président.*  
**Francis GENDRE**



Une partie de la « Grande famille de chasseurs »



## La Confrérie de la Mique



Le 20 octobre, a eu lieu l'Assemblée Générale 2021 de la Confrérie de la Mique. A cette occasion, Jean-Pierre CHIES, Grand Maître pendant 9 ans a souhaité abandonner cette fonction ainsi que sa qualité de membre de la Confrérie. Il était à l'origine de la création de cette Confrérie qui réunit les communes de Sainte-Mondane, Veyrignac, Masclat et Milhac.

Il a été remplacé par Jean-Luc LEYDIS.

Un nouveau bureau a été élu :

- Grand Maître Annie BOYER (Veyrignac)
- Grande Chancelière (secrétaire) Nadine GRADES (Milhac)
- Grand Argentier (trésorier) David DURAND (Sainte-Mondane)
- Maître de cérémonie Eric BOURDET (Sainte-Mondane)
- Le reste du bureau restant inchangé (4 membres par commune).

Après une interruption en 2020 pour les raisons que vous connaissez, nous avons décidé d'organiser à nouveau cette fête avec le concours de la meilleure mique et l'intronisation de nouveaux membres.

**La cérémonie a eu lieu le dimanche 5 décembre 2021, à Veyrignac.**

Chaque commune a présenté sa cuisinière. Le concours portait sur la confection d'une mique levée.

Après la dégustation par les membres du jury, il s'agissait de noter en prenant en compte la présentation, la texture et le goût. Après bien des palabres (car toutes étaient très belles et bonnes !), les membres de la Confrérie ont décerné le diplôme de la Meilleure Mique levée 2021 à

**Monique LARIVIÈRE pour la Commune de VEYRIGNAC.**



*Dégustation puis notation.*

Ensuite, les personnalités intronisées ont été appelées. Cette année, la Commune de Veyrignac avait présenté Michel LAJUGIE, Maire de Saint-Geniès et notre Conseiller Départemental qui a accepté avec joie et a promis de défendre ce plat merveilleux qu'est la mique.

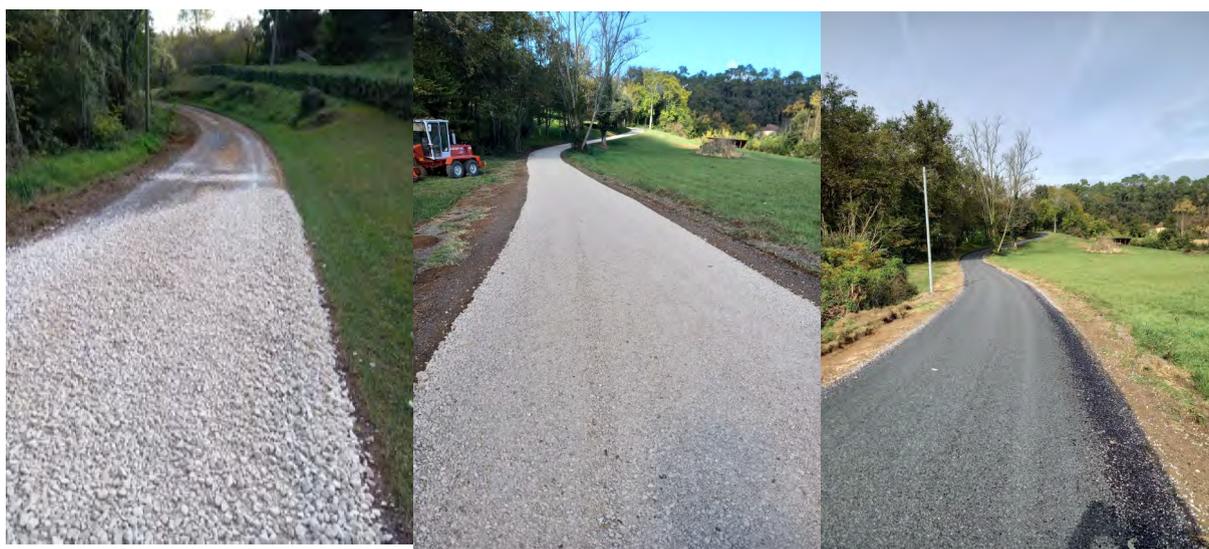
**Rendez-vous en décembre 2022 à Milhac.**

## Les réalisations en 2021

### Travaux de voirie :

- Décapage, empierrement, reprofilage et revêtement tri-couches pour la totalité de l'im-passe de Madelary et pour une partie de la Route des Carrières,
- Revêtement mono-couche sur la Route des Carrières sur environ 150 mètres afin de faire disparaître les dessins trop moches qui avaient été peints et pas signés... Coût de l'opération pour la collectivité : 1 350 €,
- Déflashage en grave émulsion et revêtement tri-couches de la voie du lotissement du Barajoux,
- Travaux de revêtements des ruelles autour de l'église suite aux tranchées pour l'en-fouissement des lignes électriques et téléphone,
- Point à temps sur l'ensemble des routes communales

Pour un total de 44 500.00 €



### Travaux de sécurité :

- Réfection de plusieurs murs de soutènement,
- Installation d'un radar pédagogique,
- Renouvellement de panneaux de signalisation détériorés et illisibles,
- Achat de signalisation pour sécurisation du parking (entrée, sortie) suite à une recom-mandation du service des Routes du Conseil Départemental et la mise en place d'une réglementation sur la Route des Carrières,
- Abattage d'arbres derrière le lotissement du Barajoux,

### Les achats :

- Pour l'atelier : Aspirateur de chantier, combiné élagueuse-taille-haie,
- Pour la Salle des fêtes : verres, tasses, plats...
- Quelques éléments de décorations de Noël,
- 80 chaises pour l'église,
- Parcelle de terrain à Ponchet pour la mise en place des bacs de collecte des déchets,

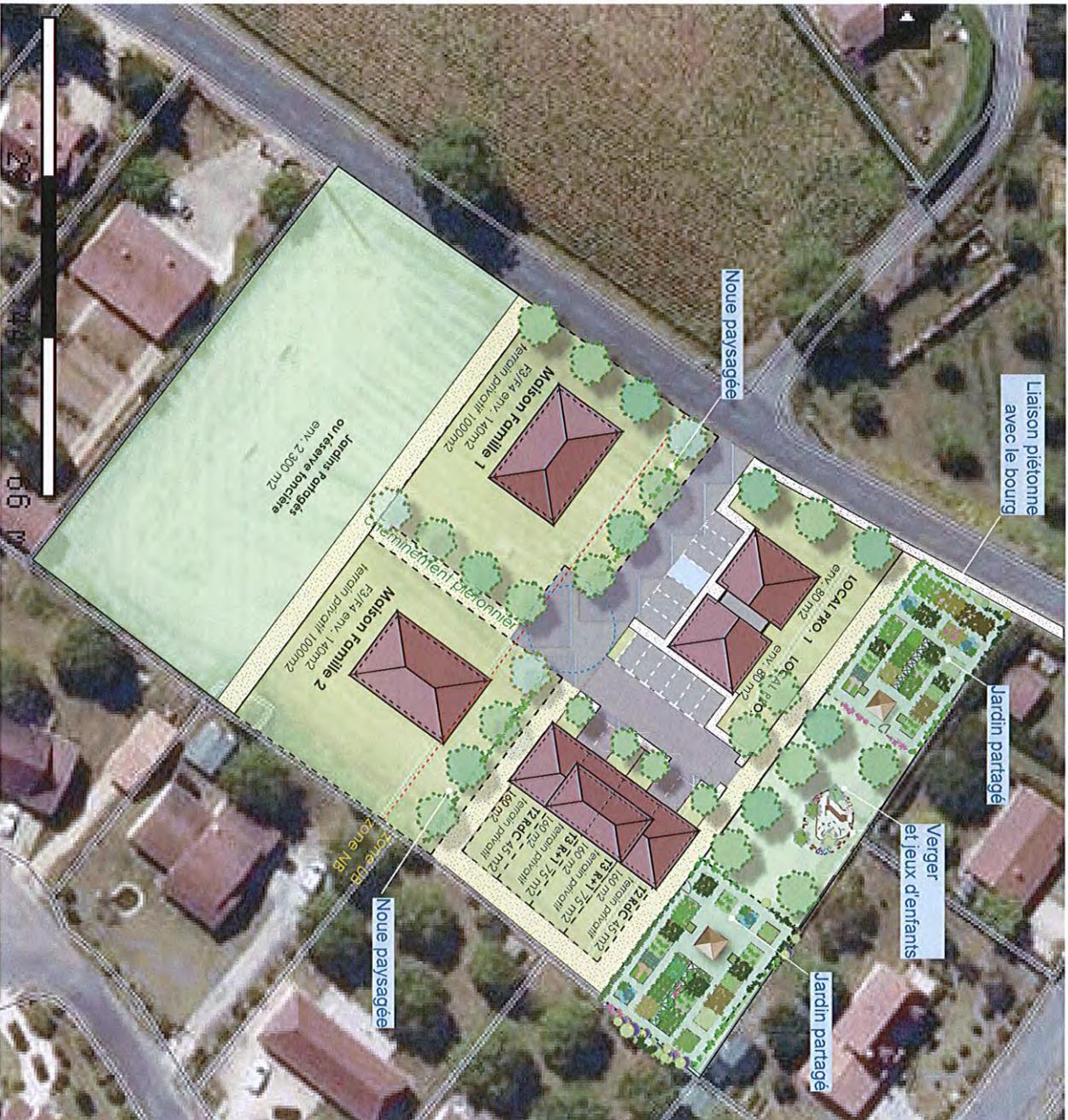
### Les travaux divers :

- Réfection de la toiture de l'abri-bus,
- Evacuation des eaux de pluie.

## Projets pour 2022

En 2019, la municipalité a acheté ces parcelles de terrain.

Aujourd'hui, un projet a mûri et nous pouvons vous présenter la première étape de ce qui deviendra un hameau de mixité sociale où il fera bon vivre.



échelle 1/600

L'extension du centre bourg esquissée ci-contre envisage 2 locaux professionnels, 2 logements pour personnes seules, 2 logements pour famille sans enfant et 2 logements famille avec enfants. La qualité de vie de ces logements passe par des extérieurs aménagés avec jardins privatifs ou partagés.

Pour des raisons de sécurité, l'entrée au hameau est prévue en face de l'impasse de Gaulle. Elle donne accès au groupe d'habitation, centrée sur une placette commune où l'on peut stationner.

Les liaisons piétonnes avec le bourg et notamment la mairie et la place centrale à proximité, sont assurées par un trottoir, le long de la voie départementale.

Des cheminements piétonniers ou voies cyclables sont prévus à l'intérieur de l'unité foncière afin d'accéder aux espaces fonctionnels. On y trouve un espace de détente et de jeux, aménagé en verger de production partagé.

Deux jardins partagés sont prévus pour une surface unitaire de 300 m<sup>2</sup>. Ils correspondent à un cahier des charges proposé par différentes associations périgourdines comme Partidors. On y retrouve des cadres de culture de 12 x 2 m, de 2 x 2 m, un composteur, une pergola pour les plantes grimpances et une aire pour abri de convivialité.

Une importance particulière est donnée aux plantations structurantes d'arbres, judicieusement disposés pour apporter de l'ombre.

Les eaux pluviales des habitations comme des surfaces de trottoirs ou chaussées sont récupérées dans des cunettes paysagées dont les trop pleins seront évacués vers les fossés latéraux de la voie départementale.

Une partie du terrain est envisagée en réserve foncière pour l'instant, soit pour une extension de l'habitat locatif, soit pour l'implantation de nouveaux jardins partagés.

## PROJETS POUR 2022

Tout comme le gros projet porté par la municipalité précédente a été la restauration de l'église et de ses décors peints, l'actuelle équipe municipale a travaillé sur le dossier des terrains acquis en 2019, le long de la Route de la Virade.

Y semer des fleurs pour les abeilles et les papillons, c'est bien ! Mais il faut aussi penser au développement du village.

La demande de logements est très importante, surtout en petits logements pour personnes seules ou jeunes couples. La proximité de Sarlat, Souillac et Gourdon ainsi que les commerces et services à Grolejac, prédisposent Veyrignac à être une terre d'accueil.

Le programme envisagé par la commune est l'extension du bourg en vue de la construction d'un hameau de mixité sociale. Nous aurons 2 locaux professionnels à destination de professions libérales ainsi que 2 maisons familiales et 4 appartements T1 et T2. Cela permettrait d'y accueillir des jeunes et de garder les anciens dans un habitat plus adapté. Il s'agit d'envisager de l'habitat communal aidé, des jardins partagés et des espaces conviviaux. La qualité du projet est un objectif, tant par l'architecture que par les aménagements paysagers orientés vers le bien vivre ensemble.

Dans un premier temps, les travaux concerneront l'aménagement des espaces publics.

Prochainement, des travaux vont débuter dans la Ruelle des Glycines afin de canaliser les eaux de pluie qui, à chaque gros orage, inondent la cave des riverains. Le devis a été validé et l'entreprise a promis d'intervenir au printemps.

Compte-tenu de l'interdiction aux bus scolaires de circuler sur le pont de Grolejac, les circuits de ramassage pour les collèges et lycées de SARLAT ont été déviés par Saint-Julien de Lampon. A présent, l'arrêt de ramassage du matin s'effectue le long de la Place du 19 mars. Une signalisation, par panneaux et par zébra jaune au sol sera mise en place prochainement.

Les points de collecte des déchets (place du cimetière et Ponchet) seront équipés d'un éclairage autonome (solution photovoltaïque).

### INFORMATION

#### **Concernant l'affaire FOUQUET Olivier/Commune de VEYRIGNAC.**

Pour mémoire, en 2016 et en 2017, Mr FOUQUET avait engagé quatre procédures contre la commune. L'audience du Tribunal Administratif du 31 octobre 2018 a rejeté l'ensemble de ses demandes et l'a condamné à payer à la Commune la somme de 1 200 €.

Mr FOUQUET a fait appel de sa condamnation tout en payant la somme d'ûe en 2020.

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a examiné le dossier à l'audience publique du 15 novembre 2021 et le jugement a été rendu le 13 décembre suivant :

- **La requête de Mr Fouquet tendant à faire annuler le premier jugement est REJETÉE.**

## C.I.A.S. de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon



**PAYS DE FÉNELON**  
**EN PÉRIGORD NOIR**  
**C. I. A. S.**

### RAPPEL DES MISSIONS :

**Service d'aide à domicile.** Les métiers du maintien à domicile réunissent l'ensemble des activités contribuant à simplifier la vie quotidienne.

Les aides à domicile accompagnent et aident les bénéficiaires dans les actes essentiels (se lever, s'alimenter...), les activités domestiques (entretien du linge, du logement) et la vie sociale (loisirs, stimulation...)

**Service de portage des repas :** propose aux bénéficiaires (personnes âgées, isolées et fragiles) de bénéficier de repas équilibrés et adaptés en fonction des régimes et pathologie, soit régulièrement à un rythme choisi, soit ponctuellement. Le service assure la livraison en liaison froide.

**Service social :** comprend les prestations telles que la domiciliation, les dossiers d'aide sociale, les secours et aides alimentaires, les actions de prévention, la Croix-Rouge...

**Le CIAS, c'est aussi l'acteur d'actions :**

- Ateliers Cassiopéa,
- Ateliers culinaires,
- Ateliers bien-être,
- Journées Alzheimer,
- Journées gériatriques.

### RECRUTEMENT

#### SITUATION PRÉOCCUPANTE :

#### MANQUE DE PERSONNEL

Le métier d'aide à domicile ou d'auxiliaire de vie est un vrai métier dont les principales fonctions sont :

- **La bienveillance,**
- **L'accompagnement,**
- **La prévention.**

L'objectif est de permettre à la personne de rester chez elle grâce à une assistance au quotidien (physique et morale).

D'ici 2025, plus d'1.4 million de personnes en perte d'autonomie auront besoin d'un accompagnement.

**Qualités essentielles :**

**Empathie et gratification humaine**

**VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR LE MÉTIER  
OU VOUS RENSEIGNER :  
VENEZ A NOTRE RENCONTRE.**

**CARLUX : 05.53.30.45.51**

**SALIGNAC-EYVIGUES : 05.53.31.23.06**

### Le CIAS en chiffres :

**En 2021, le CIAS du Pays de Fénelon est intervenu auprès de 546 bénéficiaires pour un total de 59 261 heures soit 44 949 interventions.**

### PROJETS :

**Plan « 1 000 voitures pour les aides à domicile ».**

**Initié par le Conseil Départemental de la Dordogne. Il s'agit de mettre à disposition des aides à domicile du département de la Dordogne des véhicules de service.**

## SIVOS VEYRIGNAC-GROLEJAC

Le SIVOS est constitué par les communes de Grolejac et de Veyrignac en regroupement pédagogique.

A la rentrée de septembre, l'effectif de l'école était de 80 élèves, répartis ainsi :

- TPS à GS 19 élèves
- GS/CP 20 élèves
- CE1-CE2 19 élèves
- CM1-CM2 22 élèves

Le SIVOS prend en charge toutes les dépenses afférentes à la scolarité (fournitures scolaires, livres, location et contrat de maintenance du photocopieur, jeux et petits matériels pédagogiques, abonnements divers, matériels informatiques, tableaux numériques...). Il assure également les activités périscolaires telles que les garderies du matin et du soir, la cantine (achat, préparation des repas) et la navette entre Veyrignac et l'école de Grolejac.

Le personnel est également inclus dans le budget annuel du SIVOS.

Il rembourse à la commune de Grolejac les dépenses de fonctionnement pour l'école telles que l'eau, l'électricité, le téléphone.

Le financement est assuré par les communes de Grolejac et de Veyrignac, au prorata des élèves domiciliés sur les communes. Les élèves extérieurs sont pris en charge, à part égale par les deux communes.

Participation pour l'année 2021 : 115 000 €  
Commune de Grolejac : 83 703 € pour 58 élèves  
Commune de Veyrignac : 31 297 € pour 22 élèves

### LE PERSONNEL :

**Patricia VÉRIL** : Aide en maternelle

**Nathalie VÉRIL** : Garderie et aide en maternelle (le matin)

**Maryline GARRIGOU** : Préparation des repas/Commande et Gestion des stocks

**Adeline MALEVILLE** : préparation des repas/Ménage/Aide à la garderie du soir

La gestion est assurée par le secrétariat de la mairie de Veyrignac (élaboration et suivi du budget, gestion du personnel (remplacements..), salaires, facturation aux familles.

### LES SERVICES

Garderie :

- de 7 h 30 à 8 h 50.....1.15 €
- de 16 h 30 à 18 h 30.....1.15 €
- Matin + soir.....2.20 €

Cantine :

- Repas enfant..... 2.60 €
  - Repas adulte..... 3.65 €
- (tarifs fixés par délibération du 27 août 2018)

Navette Veyrignac/école..... Gratuit

### Le SIVOS en chiffres :

**Budget 2021 : 176 666 €**

**4 classes**

**80 élèves**

# Acteur majeur de l'aménagement et de la **transition énergétique** de la Dordogne



## Au service des collectivités

Parce que l'énergie est au cœur de notre métier, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne réalise, pour le compte des communes, des travaux sur les réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public.

Il rend également possible la transition énergétique du Périgord en développant des projets innovants liés aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, à la sobriété et à l'efficacité énergétique des équipements publics.

## Nos missions

Le SDE 24 intervient sur votre commune à la demande de votre Mairie. Pour nous signaler tout dysfonctionnement dans le cadre de nos compétences, contactez vos élus qui nous transmettront l'information.

- ✓ Assurer la qualité du service public de distribution d'électricité et de gaz
- ✓ Réaliser des travaux d'amélioration sur le réseau électrique en coordination avec le concessionnaire Enedis (extension, renforcement, sécurisation, effacement...)
- ✓ Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension et de modernisation du parc d'éclairage public, ainsi que la maintenance des équipements
- ✓ Accompagner les collectivités dans leur politique de transition énergétique (études et conseils en production d'énergie, diagnostics de bâtiments publics, groupements d'achats d'énergies...)
- ✓ Développer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques



Contrôle et aménagement des réseaux d'électricité et de gaz



Maintenance et travaux d'éclairage public



Développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable

**Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne**

Pour plus d'informations,  
retrouvez-nous sur notre site :

## MOIS DE MAI A VEYRIGNAC..... IMAGES INSOLITES



Drôle de nuage dans le ciel de VEYRIGNAC (et des environs), le vendredi 28 mai.

C'est un nuage iridescent, un phénomène météo rare. Il s'agit d'un nuage très mince et se trouvant à très haute altitude aux couleurs de l'arc-en-ciel.

Le phénomène n'a duré que quelques minutes.



La cigogne, porte-bonheur pour VEYRIGNAC ?

Visite d'une cigogne  
Impasse des Champs

*Fin de la 3<sup>e</sup> tranche des travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre-ès-Liens*

